

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 02 FEVRIER 2022

**06- Objet : TABLEAU DES EMPLOIS – CREATION ET/OU SUPPRESSION D’EMPLOIS
N° Ordre : DE-005-2022**

Rapporteur : Jacques Lambert, Vice-Président en charge des ressources humaines, de l’administration générale et président de la CAO/CDSP

Nomenclature : 4 1 3 : création ou suppression d’emplois

L’an deux mille vingt-deux, le 02 février à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, au théâtre de Barbaste, après convocation du 26 janvier 2022, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (40) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fioux : -

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRE

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : MM Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : -

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Evelyne CASEROTTO, et MM. Serge ARNAUNE, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ

Pompiery : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Christophe BESSIERES, suppléant

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Barbaste : M. Michel DAUNES à Mme Valérie TONIN

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET à M. Serge PERES

Mézin : Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT

AR Prefecture

047-200068948-20220202-DE_005_2022-DE
Reçu le 04/02/2022
Publié le 04/02/2022

Montesquieu : M. Alain POLO à M. Alain LORENZELLI

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Edith BUSQUET à M. Marc GELLY, Mme Stéphanie GARBAY à Mme Evelyne CASEROTTO, Mme Mélanie SERRES-SOLANO à M. Frédéric SANCHEZ et M. Hugues DAVID à M. Nicolas LACOMBE

Membre absent excusé (2) :

Lavardac : M. Georges BARBARA

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI, suppléé par M. Christophe BESSIERES

Membre absent non excusé (2) :

Fieux : M. Joël AREVALLILO

Mézin : M. Jean-Michel MANABERA

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 40

Votants : 49

Absents : 13

- Dont « pour » : 49

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, **les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.**

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des emplois pour permettre des modifications de durée de l'emploi, des avancements de grade, des promotions internes, etc.

En cas de suppression d'emplois ou de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

La délibération doit préciser :

- Le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé,
- Le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de contractuel créé en application de l'article 3-3 de la loi précitée, (*lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'exercer les fonctions (3-3 1°), lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services justifient le recours à un agent contractuel de droit public (3-3 2°), dans les communes ou groupements de communes de moins de 1 000 habitants pour tous les emplois (3-3 3°), dans les communes ou groupements de communes d'au moins 1 000 habitants pour les emplois à temps non complet d'une durée hebdomadaire inférieure à 17 heures 30 (3-3 4°), pour les emplois dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autre autorité territoriale dans les communes de moins de 2 000 habitants ou groupements de communes de moins de 10 000 habitants (3-3 5°),*

Vu la délibération n°DE-103-2021 du 15 décembre 2021 portant modification du tableau des emplois,

Vu l'avis favorable préalable du Comité Technique en date du 6 janvier 2022,

AR Prefecture

047-200068948-20220202-DE_005_2022-DE
 Reçu le 04/02/2022
 Publié le 04/02/2022

Afin de permettre la nomination de 4 agents titulaires remplissant les conditions statutaires pour bénéficier d'un avancement de grade, il est proposé pour chacun d'entre eux, de supprimer leur emploi actuel et de créer un emploi sur leur grade d'avancement, dans les cadres d'emplois des adjoints techniques, des assistants territoriaux d'enseignement artistique, des rédacteurs territoriaux et des techniciens territoriaux, dans le tableau des titulaires.

Considérant le reclassement des agents detenant le grade d'auxiliaire de puériculture de la catégorie C à la catégorie B, par décret du 29/12/2021, il convient de modifier la catégorie de ce grade ainsi que l'intitulé, dans le tableau des titulaires et des contractuels.

Considérant le recrutement d'une chargée de mission action collective et manager du commerce, il convient d'ajouter un emploi pourvu sur le grade de rédacteur dans le tableau des contractuels.

Considérant la possibilité de recruter 4 candidats éligibles à un contrat d'accompagnement dans l'emploi pour 1 poste au secrétariat général, 1 au service patrimoine et 2 autres au service voirie, il est proposé de créer 4 emplois budgétaires dans le tableau des contrats aidés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Après en avoir délibéré
 DECIDE à l'unanimité

► **D'approuver** la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1^{er} mars 2022, comme suit :

TITULAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE					
Filière - Grade	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Emplois pourvus correspondants (Poste de ...)
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché hors classe	A	1	1	0	1 Directeur Général des services
Attaché principal	A	1	1	0	1 Directrice des Affaires Financières
Attaché territorial	A	4	3	0	1 Directrice de l'Action Sociale 1 Directrice communication 1 Directrice des Ressources Humaines
Rédacteur principal 1ère classe	B	2+1	2+1	0	1 Chargée de mission Leader et dév économique 1 Conseiller de Prévention + 1 Responsable des Affaires Générales et tenue des Assemblées
Rédacteur principal 2ème classe	B	2-1	2-1	0	1 Responsable du service Habitat -1 Responsable des Affaires Générales et tenue des Assemblées
Rédacteur	B	4	3	0	1 Directrice service PEEJ 2 Instructeur Urbanisme Conseiller socio-administratif

AR Prefecture

047-200068948-20220202-DE_005_2022-DE

Reçu le 04/02/2022

Publié le 04/02/2022

Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	4	4	0	1 Assistant de gestion administrative pôle fonctionnel 1 Assistant de gestion comptable et ressources humaines 1 Conseiller emploi 1 Assistant de gestion administrative de l'Ecole de musique et de danse
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	2	2	0	1 Assistant comptable 1 Assistant de gestion comptable et services techniques
Adjoint administratif	C	6	5	0	1 gestionnaire paie/carrière 1 assistante de gestion administrative Urbanisme 1 Conseiller socio-administratif 1 assistante de gestion administrative Enfance et Jeunesse 1 Assistante RH
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur principal	A	1	1	0	1 Directeur des Serv. techniques
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	+1	+1	0	+ 1 Responsable administrative et financière des services techniques
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	1-1	1-1	0	-1 Responsable administrative et financière des services techniques
Agent de maitrise pal 2 ^{ème} classe	C	2	2	0	1 Encadrant Voirie 1 Référent technique
Agent de maitrise	C	4	3	0	1 Chef d'équipe 2 Agents d'exploitation voirie 1 Référent des documents techniques
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	5+1	5+1	0	1 Chef d'équipe Voirie 3+1 Agents d'exploitation de Voirie 1 Agent d'exploitation de Voirie spécialisé
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	6-1	6 - 1	0	1 Chef d'équipe Voirie 1 Responsable du service Patrimoine 3-1 Agents d'exploitation Voirie 1 Agent technique polyvalent
Adjoint technique	C	17	15	1	4 agents d'exploitation de Voirie spécialisés 5 Agents d'exploitation Voirie 4 Agents polyvalents du Patrimoine 1 chef d'équipe voirie 1 mécanicien Voirie 2 Agents d'entretien
FILIERE CULTURELLE					
Assistant d'enseignement principal 1 ^{ère} classe	B	7	7	0	1 Directeur de l'Ecole de Musique et de Danse 5 Enseignants Musique 1 Enseignant Danse
Assistant d'enseignement principal 2 ^{ème} classe	B	1+1	1+1	0	1+1 Enseignants Musique
Assistant d'enseignement artistique	B	1-1	1-1	0	-1 Enseignant Musique
Adjoint du patrimoine	C	1	1	0	1 archiviste délégué à la protection des données

AR Prefecture

047-200068948-20220202-DE_005_2022-DE
 Reçu le 04/02/2022
 Publié le 04/02/2022

FILIERE ANIMATION

Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	5	5	0	1 Coordonnateur Jeunesse 1 Directeur ALSH 3 Directeurs ALSH /NAP
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	4	4	0	1 Directeur Maison des Jeunes 1 Directeur ALSH /NAP 2 Animateurs
Adjoint d'animation	C	3	3	2	1 Animateur RAM 2 Animateurs

FILIERE MEDICO-SOCIALE

Educateur de jeunes enfants de 1 ^{ère} classe	A	1	1	0	1 Educateur Jeunes Enfants
Educateur de jeunes enfants de 2 ^{ème} classe	A	2	2	0	1 Directeur de halte-garderie 1 Educateur Jeunes Enfants
Auxiliaire de puériculture principal 1 ^{ère} classe de classe supérieure	CB	3	3	0	3 Auxiliaires de puériculture
Agent social principal 1 ^{ère} Classe	C	1	1	0	1 Assistant éducatif Petite Enfance
Agent social principal 2 ^{ème} classe	C	3	3	0	3 Assistants éducatifs Petite Enfance
Agent social	C	6	6	0	6 Assistants éducatifs Petite Enf
TOTAL		101+4-4	96+4-4	3	

CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC SUR EMPLOIS PERMANENTS

Fillière - Grade	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Emplois pourvus correspondants (Poste de ...)
------------------	------	--------------------------	----------------------	---------------------------------	--

FILIERE ADMINISTRATIVE

Directeur territorial	A	1	1	0	1 Directeur général adjoint attaché au Pôle Cohésion Sociale et Développement
Attaché territorial	A	5	4	0	1 Directrice juridique 1 Chef de projet TEPOS 1 chargé de missions TEPOS 1 Responsable service urbanisme
Rédacteur territorial	B	4	2	1	1 Coordonnateur CTG 1 Conseillère en insertion professionnelle Conseiller socio-administratif 1 Chargé de mission action collective et manager du territoire
Adjoint Administratif	C	2	1	0	1 Animateur numérique EFS Conseiller socio-administratif

FILIERE TECHNIQUE

Ingénieur territorial	A	2	2	0	1 Chargé de mission Natura 2000 1 Technicien Rivière
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	1 Technicien Habitat
Technicien Principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	0	1 Technicien Habitat
Technicien Territorial	B	1	1	0	1 Technicien Rivières
Agent de maîtrise	C	1	0	0	1 Chef d'équipe

AR Prefecture

047-200068948-20220202-DE_005_2022-DE
 Reçu le 04/02/2022
 Publié le 04/02/2022

Adjoint technique Principal 2 ^{ème} cl	C	1	1	0	1 Agent d'exploitation Voirie
Adjoint technique	C	4	1	0	2 Agent d'exploitation Voirie 2 Agent polyvalent du Patrimoine
FILIERE CULTURELLE					
Assistant d'enseignement artistique	B	6	6	6	5 Enseignants EMD 1 Enseignant Musique CDI
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	2	2	2	2 Enseignants EMD
FILIERE ANIMATION					
Adjoint d'animation	C	13	13	10	13 animateurs
FILIERE SOCIALE					
Educateur de jeunes enfants	A	3	3	0	2 Directeurs de Multi Accueil 1 animateur RAM
Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe de classe normale	CB	3	1	0	1 Auxiliaire de puériculture
Agent social principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	0	1 Assistante Petite Enfance
Agent social	C	1	1	0	1 Assistante Petite Enfance
TOTAL		52	42	19	
CONTRACTUELS DE DROIT PRIVE -CONTRATS AIDES					
Filière - Grade	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Emplois pourvus correspondants (Poste de ...)
Contrats d'accompagnement dans l'emploi	/	2+4	2	0	+2 2 Agents d'exploitation de la voirie +1 Assistant de gestion administrative pôle fonctionnel +1 Agent polyvalent du patrimoine
TOTAL GENERAL		155 +4-4+4	140 +4-4+1	22	
		159	141		

► De prévoir les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois et de les inscrire au budget d'Albret Communauté.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI

